

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

N° 288

AMENDEMENT

présenté par
Mme Blin, Mme Corneloup, M. Duparay, M. Ray, M. Hetzel, Mme Bonnivard, Mme Minard,
Mme Besse et M. Portier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.